



**« QUELS LIEUX DE CULTURE
POUR LES VILLES AFRICAINES ? »**
Session Spéciale 3PM20 – Jeudi 3 décembre 14h

Présidence : Mr le Président Nicéphore SOGLO, maire de Cotonou, ancien président de la République du Bénin, président de l'Alliance Internationale des Villes pour le Devoir de Mémoire et le Développement.

Modérateur : Mr Ahmed Ould RAGEL, Directeur de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, Professeur à l'Université de Nouakchott, expert culturel auprès de la francophonie

Intervenants :

Mr Alain GODONOU, Directeur de la Division des programmes thématiques pour la diversité, le développement et le dialogue, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Mr Emmanuel KASARHEROU, ancien directeur du centre culturel Tjibaou, Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Compte-rendu de la session :

Il s'agissait lors de cette session de conduire une réflexion sur les lieux culturels adaptés à une ville, à un territoire.

Des lieux pour comprendre et donner à voir l'histoire (musée, centre d'interprétation...) et des lieux pour la mémoire, dans leur fonction de célébration, leur fonction unificatrice de la conscience collective (mémorial, "route"...)

Des lieux pour la diffusion de la culture traditionnelle et la tradition orale

Des lieux pour la culture contemporaine, pour la création et les émergences artistiques

Des lieux pour l'accompagnement professionnel des artistes, l'aide à la production et la diffusion.

Entre musées, théâtres, centres culturels, des lieux adaptés à des contextes culturels, géographiques, et à des exigences économiques et financières.

Des lieux spécifiques ou des lieux polyculturels...

Le président SOGLO, dans son propos introductif, a rappelé l'histoire douloureuse de la traite et la nécessité aujourd'hui de bien la connaître pour mieux pouvoir la dépasser. Cela passe par un inventaire des lieux de mémoire sur les côtes d'Afrique, mais aussi des Caraïbes et d'Amérique pour que chaque pays puisse identifier au moins un lieu symbolique permettant de transmettre cette mémoire aux jeunes générations. C'est par exemple ce qui c'est fait à Nantes avec la création d'un mémorial de l'abolition associé à un travail de fond avec les écoles.

Alain GODONOU a présenté ce que doit être le projet scientifique et culturel (strategic cultural planning) d'un établissement. S'appuyant sur un bilan de l'existant (analyse sociologique de la population, établissements disponibles, dynamique de l'économie locale,...), il faut définir le concept, l'identité propre du projet (établissement spécialisé tel qu'un musée, une bibliothèque,... ou établissement intégré) avant de travailler sur son

empreinte physique (création architecturale ou requalification d'un bâtiment existant) et sur les différentes composantes de l'offre et les stratégies de partenariats.

Pour mettre en route tout ce processus, il est indispensable de mettre en place une mission qui fera la préfiguration puis sera ensuite chargée d'animer le lieu.

Emmanuel KASARHEROU a illustré la démarche présentée par le cas du centre Tjibaou à Nouméa en Nouvelle Calédonie. Ce centre, dont la décision de création remonte à 1990, est un pôle du développement de la création artistique kanak et un centre de diffusion de la culture contemporaine kanak. Tout en donnant à la culture kanak sa place de « culture de référence », il s'agit également de susciter l'émergence de pratiques et de références nouvelles et communes à la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit d'une culture vivante... un « centre culturel » et non un « musée » ... en mouvement. « Le retour à la tradition c'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu... notre identité, elle est devant nous » disait Jean-Marie Tjibaou, le leader kanak assassiné le 4 mai 1989.

Le centre Tjibaou est un exemple de la culture prise comme un élément important du développement de la « cité ». Le centre accueille chaque année 90 000 visiteurs soit 1/3 de la population totale de l'archipel et génère 15% de ses ressources.

Ahmed Ould RAGEL s'est appuyé sur les acquis du programme européen conduit par l'AIMF "Patrimoine culturel et Développement local". Réfléchir au patrimoine, c'est avant tout s'interroger sur le territoire. Celui-ci reflète la façon dont les sociétés humaines se sont insérées dans leur environnement, ont appris à en exploiter les ressources naturelles pour répondre à leurs besoins et assurer leur développement. La décentralisation en route dans la plupart des pays africains est une opportunité pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine. Il s'agissait avec ce programme de renforcer les capacités et la légitimité des collectivités locales à mener des activités de développement basées sur les qualités patrimoniales des territoires. Les Bénéficiaires ont été 6 pays d'Afrique francophone (le Mali, le Bénin, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap-Vert et la Côte-d'Ivoire). Des outils de compréhension et d'intervention innovants, adaptés aux collectivités ont été regroupés dans un ouvrage diffusé par l'AIMF.

Recommandations finales adoptées :

R1 - Les maires présents lors de cette session spéciale, ont pris conscience de l'importance de la culture dans ses différents aspects pour faciliter la construction de villes durables et apaisées :

- la culture est le ciment d'une population, et donc de la cohésion sociale, par le partage d'une langue, des usages, d'une histoire, d'une mémoire collective à construire ...
- la culture permet un meilleur exercice de la citoyenneté et du vivre ensemble, par la reconnaissance des diversités culturelles et la valorisation des origines diverses de la population urbaine
- la culture est une source d'innovation, par la créativité qu'elle encourage, et de développement social et économique, en ce sens qu'elle génère des emplois, qu'elle favorise le tourisme et qu'elle peut être un facteur important d'attractivité pour les investisseurs.

R2 - conviennent de la nécessité de définir des politiques culturelles au niveau des municipalités et pour cela, souhaitent partager cet impératif d'avoir un spécialiste de la culture parmi leurs conseillers proches. La création de lieux, même bien aménagés ne suffit pas, il leur faut un projet scientifique et culturel cohérent et partagé.

R3 - Dans le cadre du partenariat lancé lors d'Africités VI à Dakar entre l'AIVDMD, l'UNESCO et l'AIMF, à partir de l'inventaire des lieux de mémoire identifiés sur la cote africaine, les villes présentes s'engagent à poursuivre la réflexion sur les lieux de culture comme outils d'appropriation d'un monde partagé, dans leur fonction unificatrice de la conscience collective, en permettant en particulier aux jeunes de se saisir de cette histoire.